

# REUNION DU 23 septembre 2009

---

Le vingt-trois septembre deux mille neuf à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 17/09/2009

Nombre de conseillers en exercice : 14; Présents: 13 ;Votants : 13

*Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY; Yves RUELLAN,,Christine THUAL , Bernadette AUGEREAU, Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT , Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL, François DUVAL , Eric THEBAULT, Daniel BOUILLIS, Marielle VIRLOUP.*

*Conseiller(s) absent(s) René CORVAISIER excusé*

*Secrétaire : Mme B. Augereau -*

**Ordre du jour:** -- RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : Validation choix commission d'appel d'offres et autorisation de signature des marchés ;\* Demande de subvention réserve parlementaire  
- LOTISSEMENT DES ONDES : \* Dossier de demande de déclaration d'utilité publique ; - DROIT DE PREEMPTION URBAIN ; - CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS - DIVERS ...

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :** Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 07/07/2009 et signent le registre des délibérations.

## **RESTRUCTURATION et EXTENSION DE LA MAIRIE – DEVOLUTION DES TRAVAUX & APPROBATION DES MARCHES :**

En réunion du 24/03/2009 le conseil municipal a adopté le projet définitif avec une estimation de 640 000€ et autorisé le maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure de l'appel d'offres ouvert . Après publications dans le Ouest-France les 11 et 16 juin, 49 enveloppes ont été reçues avant le 30 juillet -12h. La commission d'appel d'offres s'est réunie successivement les 31 juillet et 17 septembre pour ouvrir et analyser les offres . Après avoir pris connaissance du rapport du maître d'œuvre la commission d'appel d'offres a décidé de retenir les entreprises suivantes :

lot n°	Objet	Entreprises	adresse	montant de base HT	Options HT	TOTAL HT
1	DECONSTRUCTION	SITEC	35 Crévin	14 533,00 €		14 533,00 €
2	GROS ŒUVRE	CHAUVIN	50 Pontorson	200 029,49 €		200 029,49 €
3	CHARPENTE BOIS	SCBM	35 Louvigné	9 261,01 €		9 261,01 €
4	COUVERTURE ARDOISES	DURAND	35 Châteauneuf	27 299,15 €		27 299,15 €
5	ETANCHEITE	BROCHARD	35 St Malo	13 000,00 €		13 000,00 €
6	MENUISERIES EXT.BOIS-ALU	PAPAIL	35 Mt-Dol	38 971,00 €		38 971,00 €
7	SERRURERIE	DSJ	22 Trémur	47 932,50 €		47 932,50 €
8	MENUISERIES INTERIEURES	A.PLESSIS	35 Chartres	36 358,34 €	19 104,88 €	55 463,22 €
9	CLOISONS SECHES	LEBLOIS	50 St James	38 305,66 €		38 305,66 €
10	PLAFONDS SUSPENDUS	MORAND-B	35 St Jacques	10 275,29 €		10 275,29 €
11	REVETEMENTS DE SOLS	LEBLOIS	50 St James	25 170,25 €	-2 987,60 €	22 182,65 €
12	PEINTURE-REVETEMENTS MURS	TIRIAULT	35 Acigné	19 502,94 €	1 458,49 €	20 961,43 €
13	ASCENSEUR	CFA	86 St Benoit	24 200,00 €		24 200,00 €
14	EQUIPTS SANITAIRES-CHAUFF-VENTILAT°	MOLARD	35 Rennes	43 230,60 €		43 230,60 €
15	ELECTRICITE-COURANT FAIBLE-SSI	REI	35 Vern S/Seiche	42 572,12 €	8 375,55 €	50 947,67 €
				590 641,35 €	25 951,32 €	616 592,67 €

Après délibération, le conseil municipal ,

- \* valide les choix de la commission d'appel d'offres ;
- \* décide de retenir les options numérotées : 1 (peinture volets) , 2 (parquet salle mariages), 3 ( fermeture poste consultation), 4 (impôtes rangement salle mariages, 5 (placards),6 (stores), 7 (sonorisation) et 8 (vidéo) pour un montant total de 25 951.32€ ;
- \* donne pouvoir au maire pour la signature des marchés .

## **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE :**

Le maire présente au conseil municipal le dossier de restructuration de la mairie . Les travaux consiste à rénover le bâtiment actuel et à réaliser une petite extension . La surface hors œuvre net est de 494 m<sup>2</sup> .Le dossier comprend : - La note de présentation ; - Les plans au 1/50<sup>ème</sup> du RDC , des étages, des façades et des coupes ; - la notice descriptive des travaux ; le CCTP . Le coût global de l'opération à financer s'élève à : 763 068.08€ HT y compris les frais de maîtrise d'œuvre et d'acquisition de mobilier. Le dossier de demande de subvention au titre de la D.G.E, qui a été déposé début 2009 , n'a pas été retenu en raison de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire départementale . Aussi, malgré un recours à l'emprunt de 300 000€, le plan de financement est déficitaire .

Après délibération le conseil municipal :

- approuve ce projet d'extension et de restructuration du bâtiment de la mairie ;
- sollicite l'attribution d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

### **LOTISSEMENT DES ONDES – MAITRISE FONCIERE – DEMANDE DE D.U.P :**

Le maire rappelle au conseil municipal l'état l'avancement de la maîtrise foncière du futur lotissement communal d'habitation au lieu dit « les courbes ». A ce jour seules cinq des dix-huit parcelles ont été acquises . Les six propriétaires des treize dernières parcelles refusent de vendre au prix fixé par les Domaines . Par délibération du 21/11/2006 le conseil municipal avait, d'ores et déjà, sollicité la déclaration d'utilité publique du projet. Toutefois la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols au regard de la loi Littoral et de la délimitation des Espaces Proches du rivage est un préalable indispensable à la réalisation de ce lotissement .Aussi une révision du Plan d'Occupation des Sols est en cours et l'enquête publique sera clôturée le 30 septembre 2009 à 12h00 .

Après délibération, le conseil municipal, réitère sa demande de déclaration d'utilité publique près du Préfet d'Ille et vilaine et sollicite les ouvertures des enquêtes publique et parcellaire requises .

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section A n°376 & 922 au 45 rue des verdières vendues par Mme Jeannine MOREL Vve JOUQUAN .

### **CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS – CREATION DE COMMISSION MUNICIPALE :**

Mr Gérard Baudry expose les conditions de création de ce conseil municipal d'enfants . Au préalable il serait nécessaire de procéder à la constitution d'une commission qui , après en avoir défini le mode de fonctionnement, assurera la gestion et de l'animation de ce conseil municipal . Après délibération , le conseil municipal, désigne en qualité de membres de la commission municipale chargée du conseil municipal d'enfants :

- MM. Gérard BAUDRY, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, Brigitte NICOLAS, Roselyne CAUGANT, Eric THEBAULT, Virginie CHENEL, Marielle VIRLOUP

**SUBVENTION MUNICIPALE AU BAGAD KADOUDAL :** Le 9 août dernier, le groupe musical du Bagad kadoudal et cercle celtique de Vern s'est produit sur le territoire de la commune . Cette association ne facture pas sa prestation toutefois Mme Bernadette Augereau propose de lui verser une subvention de fonctionnement .

Après délibération , le conseil municipal, décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 100€ .

### **MAISON DES LOISIRS – TRANSFERT MOMENTANE DE LA SALLE D'HONNEUR ET DE REUNIONS DE LA MAIRIE -OCCUPATION GRATUITE PAR L'ASSOCIATION « Fitness Club » :**

La commune prête gracieusement la salle du 1<sup>er</sup> étage de la maison des loisirs au 53 bis rue du bord de mer à l'association communale « St Benoit Fitness club » pour ses activités de gymnastique le lundi de 10h30 à 11h30 , le mardi de 18h00 à 19h00 et le jeudi de 19h à 20h00 . Le maire fait part d'une nouvelle demande de l'association afin d'élargir les horaires d'occupation le mardi jusqu'à 20h15 pour l'organisation de cours de Step . Compte tenu de l'indisponibilité de la mairie pendant les travaux le maire précise que les salles de la maison des loisirs pourraient être utilisées pour les réunions et cérémonies officielles durant la période des travaux .Après délibération le conseil municipal :

- décide de transférer l'organisation des réunions et cérémonies officielles (mariages, etc...) à la maison des loisirs au 53 bis rue du bord de mer durant la période des travaux de restructuration de la mairie . Précise que les bureaux du secrétariat seront installés dans le bâtiment situé au 9 rue du centre .

- autorise l'utilisation gratuite de la salle du 1<sup>er</sup> étage par l'association St Benoit Fitness Club le mardi de 19h à 20h15 .

#### **DIVERS :**

**Tournoi Tennis féminin « Open Gaz » à St Malo :** Des tickets d'entrée gratuite sont distribués par la communauté d'agglomération qui sponsorise ce tournoi . A demander en mairie .

**Festival Quai des bulles les 23-24-25/10/2009 à St Malo :** Des entrées gratuites sont offertes par la communauté d'agglomération proportionnellement au nombre d'habitants et mise à la disposition des écoles et associations . S'adresser à la mairie.

**Trafic routier sur la routes départementales en 2008:** Le département nous transmet la carte des trafics routiers moyens journaliers en 2008 . A St benoît le nombre moyen de passages quotidiens est de 7 441 contre 7 788 en 2007 .

**Assemblée Générale de l'Amicale Laïque :** Invitation à tous les conseillers municipaux pour le 28/09/2009 à 20h00 à la maison des loisirs .

**Assainissement des eaux usées – Station de lagunage :** Le maire communique le rapport annuel du fonctionnement de la station de lagunage en 2008 .Les conclusions précisent que le fonctionnement est satisfaisant avec un respect des normes de rejet. Toutefois il est nécessaire de poursuivre le piégeage des ragondins , de poursuivre le faucardage des roseaux dans les bassins et de remplacer le déversoir du chenal de sortie .

**Remerciements :** - de l'Amicale des donateurs de sans pour la subvention ; de l'ACCA pour le soutien à l'organisation du vide grenier .

Le maire,